

Lou Mercadiou

Bulletin d'information de la commune de Saint-Macaire – saintmacaire.fr – N°55 Janvier 2015

Le mot du maire



En ce début d'année, je veux d'abord remercier toutes celles et ceux qui sont au service des habitants de notre commune, qu'ils exercent une activité professionnelle, ou à titre bénévole dans le cadre associatif.

L'année 2014 a été marquée par les élections municipales, une nouvelle équipe s'est mise au travail. Elle poursuit la mise en œuvre des projets déjà sur les rails. Je pense à l'interconnexion avec le syndicat des eaux de Verdelaix pour faire baisser la teneur en fluor de notre forage communal, aux travaux de l'église préalables à l'installation des orgues, à la restauration du rempart Rendesse rue du port, à la réalisation d'un petit giratoire à l'extrémité de la rue Burdeau pour permettre le tourne à droite en provenance de Langon et faciliter l'accès aux bâtiments commerciaux voisins, à la disparition programmée de fils électriques et autres poteaux disgracieux. D'autres projets ont été lancés comme le changement des huisseries et volets roulants aux écoles, certains ont déjà abouti comme la mise en ligne du nouveau site internet.

Nous lancerons différentes études pour réfléchir à d'autres actions qui nous tiennent à cœur, par exemple la poursuite de l'aménagement des bords de Garonne ou la restructuration du secteur de la place de l'église ; des projets qui ne pourront s'envisager que dans la seconde moitié du mandat. La baisse des dotations de l'Etat, l'incertitude des subventions, l'apparition de charges nouvelles comme la mise en place des nouveaux rythmes scolaires ou à partir de juillet les frais d'instruction des permis de construire, vont cependant nous conduire à faire des choix.

L'année 2015 va enregistrer un changement important pour notre commune. En effet, l'élection départementale du mois de mars va consacrer la disparition du canton de Saint-Macaire et donc, par la même occasion, la fin de notre statut de chef-lieu. C'est une page qui se tourne. Depuis le début du XIX^{ème} siècle, notre cité jouait ce rôle de petite capitale, hérité de son prestigieux passé médiéval. Le canton, créé par la révolution française dans le sillage des départements devait accueillir théoriquement une brigade de gendarmerie, une brigade de pompiers, un juge de paix ainsi qu'une perception. Cette réforme, imposée par le Conseil constitutionnel, vise à donner à tous les départements des cantons de poids démographique comparable. 60 % des cantons français avaient conservé leurs limites de 1800 avant la réforme de 2013. Au fil des décennies, des déséquilibres démographiques très importants étaient apparus entre les cantons, notamment entre les cantons urbains et ruraux. Ce déséquilibre sera corrigé dans la prochaine assemblée départementale et la surreprésentation des campagnes disparaîtra. La logique démographique l'emportera sur la logique territoriale. Notre nouveau canton, dit de l'Entre-deux-Mers, s'étendra jusqu'à Targon et Cadillac en sera le nouveau chef-lieu ; il comptera 36 150 habitants et 58 communes au lieu de 10 000 habitants et 14 communes. Deux élus sortiront des urnes, un homme et une femme de la même famille politique.

Ce redécoupage préfigure sans doute celui des Communautés de communes (CDC), même s'il n'y a aucun lien direct entre les deux démarches. A sa naissance, notre CDC s'était calquée sur le périmètre du canton, elle semble aujourd'hui trop éloignée du bassin de vie pour prendre réellement en compte les besoins de nos habitants. Notre bassin de vie s'organise autour du Langonnais, la géographie, l'économie, les déplacements quotidiens des habitants s'imposent à nous.

Autre rendez-vous électoral en 2015, les régionales en décembre. Une région singulièrement élargie puisqu'elle va englober Poitou-Charentes et Limousin. Une entité qui ressemble à l'Aquitaine du XII^{ème} siècle, celle d'Aliénor et de son père le duc Guillaume (dont la capitale était Poitiers). De toute façon, au fil de l'histoire, l'Aquitaine a toujours été une région baladeuse, aux frontières incertaines. Les limites actuelles résultaient de l'addition hasardeuse, dans les années 1950, de 5 départements.

Dans un contexte d'incertitude financière et de bouleversements territoriaux, la commune de Saint-Macaire reste bien vivante, riche de sa forte identité et de sa dynamique associative. Je vous souhaite à tous une bonne et heureuse année, une bonne santé et beaucoup de réussite dans tous vos projets.

Philippe Patanchon

EXPO A ET SUR LA MÉDIATHÈQUE ROBERT ESCARPIT

Du 31 janvier au 31 mars, découvrez les travaux des Élèves de la Terminale option Arts Plastiques du Lycée Jean Moulin. De septembre à décembre 2014, 23 élèves ont travaillé sous la houlette de leur professeur d'arts plastiques, Isabelle Claverie, sur la conception et la mise en image de projets

d'identité graphique et d'animation événementielle du lieu en préambule à l'inauguration officielle qui aura lieu mi-avril. Des projets d'une grande richesse et d'une belle diversité. A voir et... à commenter !



Médiathèque Robert Escarpit, Place du Mercadiou 33490 Saint-Macaire . Horaires : mercredi et vendredi de 15h à 18h, samedi de 10h à 12h. Site : <http://www.mediathequesaintmacaire.fr>

COMPOSTEUR DE QUARTIER

Un composteur de quartier sera prochainement installé au monument aux morts. Si vous n'avez pas suffisamment d'espace chez vous pour en installer un et si vous habitez **rue de l'église, cours Victor-Hugo, place de l'Eglise, rue d'Aulède, rue la Benauge ou encore rue du Collège ou tout**

proche, il vous concerne. Pour l'utiliser sachez qu'il s'agit d'y déverser les restes de préparation des repas ainsi que les restes de repas eux-mêmes.

Si vous êtes intéressés, merci de bien vouloir vous faire connaître en mairie, des bio-seaux seront mis à votre disposition.

POINT SUR LE TRI ET LES DÉCHETS

Quelques petits rappels de bon sens pour que les services fonctionnent de manière optimale.

Merci de bien respecter les jours de passage des camions de ramassage des ordures ménagères, ne déposer celles-ci que la veille au soir, donc : dimanche soir, mardi soir et jeudi soir.

Un ramassage ferraille et déchets verts est organisé chaque 1^{er} jeudi du mois (fagots uniquement si attachés et herbe en poche), à déposer devant sa maison à partir de 17h la veille. Rappel : tout dépôt sauvage sur la voie publique est passible d'une amende.

Pour le bien-vivre de chacun, soyons tous responsables de nos déchets.

A VOS AGENDAS !

- ➔ AG de **Refondation du Mouvement de sauvegarde** : dimanche 1^{er} mars, 10h30 à la mairie.
- ➔ **Printemps des Tricandilles**, avec Martintouseul : samedi 25 Juillet.
- ➔ **CinéSites 2015** avec Gran Torino, film de Clint Eastwood : vendredi 31 juillet.
- ➔ **Fêtes de la Saint-Jean**, avec Sangria Gratuite, rock festif : les 19 20 21 22 juin 2015.

INFOS MAIRIE

CCAS

Le CCAS, Centre Communal d'Action Sociale, apporte une aide aux personnes âgées et aux familles et œuvre contre les exclusions et le handicap. Les permanences d'accueil et d'écoute s'adressent à tous les Macariens qui rencontrent des difficultés d'ordre financier, familiales et sociales et qui ont besoin d'être

informés, accompagnés dans leurs démarches ou orientés vers les partenaires institutionnels ou associatifs compétents existant sur le territoire. Elles se tiennent au sein de la mairie et sans rendez vous, les 3^e mercredi du mois de 10h00 à 12h00. **Prochaines dates :**
11 février, 18 mars, 8 avril, 13 mai, 17 juin.

JARDINS FAMILIAUX

Les jardins familiaux permettent à tous de cultiver une parcelle de jardin, à sa convenance, dans le cadre d'un espace partagé permettant l'échange, la collaboration et la rencontre. 4 parcelles sont actuellement disponibles. Le tarif est de 20€ / an.

Pour tout renseignement, contacter Daniel Boulineau au 06 01 49 17 88.



PARTAGE SANS FRONTIÈRES

L'association Partage Sans Frontières s'est tout juste installée dans les locaux de l'ancien Méli Mélo. Elle récupère, recycle, répare et revend à tout petit prix vaisselle, vêtements, linge, meubles, objets d'occasion pour venir en aide aux petits budgets.

Ouvert le vendredi de 9h à 17h30 et le 2eme samedi de chaque mois.
Dépôts acceptés les mardis et jeudis de 9h à 16h30.
Pour tout renseignement : 05 56 63 56 60.

INTERVILLAGES ENTRE LES 3 SAINT-MACAIRE !

Le weekend des **27 et 28 Juin**, une rencontre entre les 3 Saint Macaire sera organisée chez nos amis de Saint Macaire du Bois.

Le samedi après midi, un **Intervillages** donnera le coup d'envoi de ces retrouvailles, jeux qui seront suivis d'une soirée musicale. Le lendemain midi, un repas champêtre aura lieu avant que chacun ne regagne son Saint Macaire.

Pour une fois nous, les Macariens, sommes les **tenants du titre** après la brillante victoire de

l'équipe des parents d'élèves lors de la rencontre de juin 2013 au bas des remparts.

Nos amis Macairois voudront sans aucun doute nous faire mordre la poussière dans leur fief.

Alors soyons nombreux à représenter notre village pour ces deux jours qui s'annoncent festifs et chaleureux !

Pour tout renseignement contacter Jean Loup DUTREUILH au 06.89.39.26.57

A LA RENCONTRE DE...

L'ÉQUIPE DES CANTONNIERS



La définition du dictionnaire « Ouvrier préposé à l'entretien des routes. **ÉTYMOLOGIE** Canton, les cantonniers étant embrigadés par canton » est, on va le voir, bien restrictive par rapport à la réalité. C'est d'ailleurs le terme « agent des services techniques » qui a ces dernières années remplacé le terme de cantonnier mais il est vrai que pour ceux qui les côtoient depuis tant d'années c'est ce terme, et même son abréviation « canto », qui sont restés dans toutes les bouches.

Leurs visages vous sont familiers, il est bien rare de ne pas les croiser à un endroit ou un autre de la ville à toute heure de la journée. Au volant d'un engin, perchés au sommet d'un poteau, armés d'une drôle de machine ou d'un tuyau, transportant une montagne de chaises ou manipulant un trousseau de clefs digne de Fort Boyard.... Polo, Cécile, Ludo, Jean-Noël et Patrizio (ou plus officiellement Frédéric CABIROL, Cécile LECLERC, Ludovic FOUODOUX, Jean-Noël JORET et Patricio VASQUEZ) sont les artisans du bien-vivre dans notre ville. Leur polyvalence et leur complémentarité leur permettent de répondre à tous les besoins que présente une ville à entretenir... Plutôt le nettoyage sous toutes ses formes pour Ludo, soudure et électricité pour Jean-Noël et Patrizio, maçonnerie pour Polo, embellissement et entretien paysager pour Cécile, les répartitions se sont faites en fonction des savoirs et capacités de chacun mais se sont développées et entrecroisées au fil des ans.

Au total leurs missions sont nombreuses et se déclinent en 4 grands pôles :

L'entretien de la ville

Avec dans cette catégorie une très grande diversité de tâches qui va de travaux de voirie sur les trottoirs et les caniveaux (ou plus récemment la création d'une ouverture à la salle des fêtes), au nettoyage des fossés, en passant par l'entretien des poubelles et sanitaires publics, la tonte et la taille ou le passage du karcher au printemps. Une autre partie importante de cette mission est celle qui concerne le désherbage manuel de la ville à partir de février / mars. Depuis l'interdiction de l'usage de désherbants chimiques, cette tâche est devenue, pour la bonne cause et le bien être de tous, assez chronophage. Le désherbage se fait à la main et progresse évidemment bien plus lentement que par le passé. Il est d'ailleurs à rappeler qu'avec cette nouvelle réglementation c'est également notre perception de la « propreté » en ville qui doit progresser. Il nous faut comprendre que certaines « petites touffes d'herbe » rencontrées de ci de là ne sont pas le signe d'une négligence quelconque mais le résultat d'une politique d'entretien qui a évolué et qui doit désormais laisser la place à un peu plus de nature. Cécile est là pour embellir le tout, concevoir, créer et entretenir mais aussi semer de ci de là des petits moments de poésie dans la ville, tâche dont elle s'acquitte avec le plus grand sérieux.



A LA RENCONTRE DE...

L'organisation logistique des événements et festivités

Bien qu'assez saisonnière cette tâche est d'une grande ampleur étant donnée la vivacité des associations de Saint-Macaire et l'attrait de la ville pour les manifestations de tous ordres. Lorsqu'une manifestation est bien menée on ne voit évidemment pas tout ce qui se cache derrière mais ce sont de nombreuses actions qui se mènent en amont, en aval et pendant la durée de la manifestation elle-même qui font que tout « roule ». Anticipation, organisation, coordination avec les autres communes et la Communauté de Communes, transport, installation, démontage....De nombreuses heures sont ainsi dédiées à la bonne marche des différentes festivités.



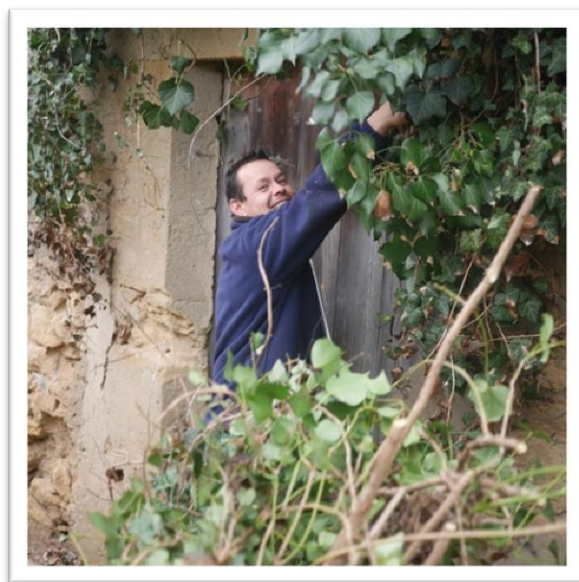
Les travaux et réparations

« Tout se répare, tout se transforme, tout se fabrique » pourrait être la devise des ateliers municipaux. Fabrication de « casiers à gobelets » ou peinture de tables pour l'école maternelle, fabrication d'une glissière pour fauteuils roulants, d'outils inédits, inventions en tout genre, rien ne les arrête !

Les travaux se font bien entendu également pour grande partie in situ quand il s'agit d'interventions sur un trottoir, un caniveau ou encore le toit ou les sanitaires d'un bâtiment communal et ils sont nombreux ! Les écoles, le gymnase, le restaurant scolaire, avec un usage intensif et quotidien, sont parmi les lieux les plus demandeurs d'interventions.

Les décorations de Noël

Elles font l'objet d'un « pôle » à elles toutes seules tant la tâche est d'ampleur. Cela commence par la préparation à partir de fin Octobre, avec la vérification du stock de matériel, c'est-à-dire le choix et l'essai de tout ce qui va être installé, la réparation le cas échéant puis l'installation pour un allumage le 1^{er} décembre précisément. Le démontage s'opère juste après les vœux du Maire au mois de janvier. Il va alors s'agir de stocker le matériel et de préparer la commande de matériel complémentaire, pour pallier à l'usure et à l'obsolescence progressive du stock existant en profitant de la période de soldes et de déstockage qui nous permet d'accéder à des tarifs de l'ordre de -50 à -70% par rapport aux prix catalogue.



A LA RENCONTRE DE...

S'ajoutent à ces missions des interventions qui ne devraient pas avoir lieu d'être mais qui sont malheureusement nécessaires. Citons l'enlèvement des dépôts sauvages, des empilements de sacs poubelles aux abords des containers, des meubles ou objets abandonnés car jugés trop encombrants lors d'un déménagement. Ces dépôts, punissables par la loi, se révèlent encore bien trop fréquents. En dehors de leur aspect fort inesthétique et de leur dangerosité éventuelle (verre cassé, morceaux de ferraille...), ils nécessitent pour leur dégagement des heures de travail cumulées qui seraient bien plus utiles dans d'autres domaines.



En termes d'organisation, depuis près d'un an, l'équipe a accueilli un nouveau membre en la personne de Daniel Boulineau qui, dans le cadre de son rôle de conseiller municipal en charge des services techniques, avec Vincent Cosson, passe une grande partie de son temps à épauler Polo dans l'organisation et la coordination du travail de l'équipe car, même si la saisonnalité dicte beaucoup de ces activités, les périodes de tonte, de taille, de réparations sont par exemple programmées sur l'année. Il faut aussi être prompt à réagir à tout besoin ou intervention d'urgence et il arrive bien sûr que les foyers de nécessité se déclarent à plusieurs endroits en simultanée. Il faut alors définir les priorités, planifier,

organiser, répartir les tâches et le matériel. A l'exception de Patrizio, qui a rejoint l'équipe récemment, le groupe est composé d'employés « historiques » mais tous parlent de leur mission avec enthousiasme et sont fiers de leur contribution au bon fonctionnement de la machine. Quand on leur pose la question de ce qui les anime et de l'aspect qui les intéresse le plus dans leur mission, ils s'accordent sur la variété et sur le plaisir qu'ils éprouvent à faire chaque jour des choses différentes. Polo dit également apprécier particulièrement la partie organisationnelle de sa mission et confie ne jamais s'ennuyer dans son quotidien professionnel ; Jean-Noël, cite aussi l'aspect non répétitif de son métier et confesse un plaisir tout particulier pour le montage du podium pendant la fête ; Ludo révèle son goût pour les moments de taille, dans l'air frais du petit matin, quand la ville est encore silencieuse et Patrizio parle volontiers de son goût pour le contact humain et le travail avec les écoles. Cécile quant à elle aime la liberté créative que lui offre son activité et s'attache à la recherche permanente de propositions innovantes...

Un vrai travail d'équipe, dans les coulisses, au quotidien, pour une cité accueillante et agréable à vivre... Saint-Macaire peut leur dire merci !



L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

ARDILLA



Samedi 7 février - Grande soirée ateliers

au Kalimucho à Illats.

Vous retrouverez les : A la mode, Coyote, Jaw Breakers, Moja, Red Turtle, à partir de 20h00.

Vendredi 13 février - Ardill'apéro

Salle François Mauriac

LA VIE EXTRAORDINAIRE D'UN CŒUR D'ARTICHAUT et autres histoires humaines. Duo chant/guitare et contrebasse.

Avec Paul Ducos et Emmanuelle Santos. A NE PAS MANQUER!

Vendredi 27 mars - Jazz Ardilla et le Pitchoun Band

se produiront à la soirée des Parents d'élèves de St Maixant.

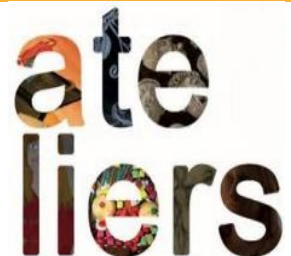
Samedi 11 avril à partir de 10h - Fête des mômes

à l'école de musique.

Festival dédié à l'enfance de 0 à 10 ans.

**Prochaine réunion de travail le 7 février 2015 à 10h00
à l'école de musique.**

N'hésitez pas à venir partager vos idées !



AMAP DES COTEAUX MACARIENS



L'Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne des Coteaux Macariens déménage...

Depuis le début du mois de janvier, l'AMAP s'est installée sous les arcades du Ménéstrel, place du Mercadiou., pour faire ses distributions de produits... Voilà qui redonne du sens... Les permanences ont lieu le jeudi de 18h30 à 19h30.

L'AMAP des coteaux macariens a pour objet de maintenir et de promouvoir une agriculture paysanne de proximité et biologique. Le principe est de créer un lien direct entre producteur local et consomm'acteurs, qui s'engagent à acheter la production de celui-ci à un prix équitable.

L'AMAP des coteaux macariens, basée à Saint Macaire, propose plusieurs contrats : Légumes, oeufs, pommes et jus de pommes, fromages de chèvre, volailles, viandes de porc, poissons, et bientôt viandes de boeuf et veau.

Il reste des places pour tous les contrats. N'hésitez pas à venir nous rejoindre. Pour obtenir des renseignements et devenir adhérent de l'association, vous pouvez nous contacter par email à amap.coteaux.macariens@gmail.com ou par téléphone au 06 81 07 48 56.

L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

CLUB DE L'AMITIÉ



Comme tous les ans en fin d'année, le Club de l'Amitié a eu son Assemblée Générale Ordinaire le 6 Décembre 2014 suivi d'un Déjeuner Spectacle Anniversaire. Au cours de l'AG, le Président a présenté le Rapport Moral, la Secrétaire, le Rapport d'Activité et le Trésorier, le Rapport Financier.

Dans son Rapport Moral, le Président a eu une pensée particulière pour tous les membres touchés par la maladie et en particulier pour les trois membres disparus depuis la dernière AG de 2013. Ensuite, il a remercié les 150 membres présents d'être aussi nombreux à participer à cette Assemblée suivi du Déjeuner-Spectacle. Puis il a rappelé que le but de notre Association « **le Club de l'Amitié** », est de renforcer les liens de solidarité et d'amitié entre ses Membres, mais également de rompre la solitude de certains d'entre eux. Pour y parvenir, le Club organise des manifestations conviviales comme : des Repas Anniversaires trimestriels et la traditionnelle Galette des Rois, des Voyages d'Agrément et des Sorties Spectacles, des Lotos, des Jeux de Société tous les Mercredi après-midi, etc. Il a poursuivi en rappelant l'ordre du jour de cette Assemblée : le renouvellement du tiers sortant des Membres du Conseil d'Administration, la présentation du Rapport Moral, d'Activité et Financier, les projets de voyages pour 2015-2016, Question Diverses. Pour le renouvellement du tiers sortant, il y avait 8 sièges à pourvoir. Les 4 Membres sortants qui se représentaient ont été réélus ainsi que 2 nouveaux candidats qui se présentaient pour la première fois.

Le Président a ensuite détaillé le programme des activités pour 2015-2016 à savoir :

Le Dimanche 4 Janvier, un apéritif-déjeunatoire, buffet avec Vœux et Galettes des Rois salle François Mauriac.

Le 14 Mars, une sortie spectacle aux Carmes à Langon organisée par le Club KIWANIS au profit des Enfants nécessiteux.

Les 8 Lotos Hebdomadaires du 17 Mars au 4 Mai 2015.

Le 21 Mars, le Repas Anniversaire du 1^{er} trimestre à la salle des fêtes.

Le 18 Avril, la journée shopping à DANCHARIA.

Le 1^{er} Mai, une Rencontre Randonnée avec le Club des EDELWEISS pour la Ligue contre le Cancer.

Le 14 Juin, le Repas Anniversaire du 2^{ème} trimestre au Music-Hall de Bergerac.

Du 29 Juin au 4 Juillet, un Voyage découverte de 6 jours en BOURGOGNE.

Du 7 au 14 Septembre, une Croisière de 8 jours sur le DOURO au Portugal.

Le 26 Septembre, le Repas Anniversaire du 3^{ème} trimestre à la salle des fêtes.

Le 3 Octobre, Sortie d'une Journée à BOURG sur GIRONDE avec une Croisière sur l'Estuaire de la GIRONDE.

Le 5 Décembre, l'Assemblée Générale suivie du Repas Spectacle Anniversaire du 4^{ème} trimestre Salle François Mauriac.

Le 6 Décembre, une Rencontre Randonnée avec le Club des EDELWEISS pour l'Ecole de Chiens d'Aveugles.

En prévision, **pour Septembre 2016**, un voyage de 8 jours en Angleterre est à l'étude.

Il a précisé que 75% des membres avaient répondu au Sondage transmis avec la Convocation à l'Assemblée Générale. Les résultats de ce sondage lui donnaient une estimation du nombre des participants pour l'organisation des différentes manifestations (déjeuners, spectacles, voyages).

Il a indiqué qu'en ce qui concerne nos 8 Lotos annuels, qui sont indispensables pour l'équilibre financier de notre Club, nous avons besoin de bras pour l'installation et le démontage des tables mais également de Membres volontaires pour faire des Crêpes et des Merveilles qui seront vendues au Bar.

L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

CLUB DE L'AMITIÉ (suite)

Il a demandé aux volontaires de bien vouloir s'inscrire rapidement auprès de Paulette DUCHAMPS notre Vice-Présidente. Il a terminé son Rapport Moral en remerciant tous les Membres du Bureau et en précisant que, bien qu'ils paient comme tous les membres leur Participation aux manifestations, ils donnaient beaucoup de leur temps mais aussi de leurs deniers (carburant, téléphone, etc). Le seul remerciement consenti aux bénévoles qui participent régulièrement à l'organisation des 8 Lotos annuels (achat et préparation des lots, montage et démontage des tables, nettoyage de la salle, etc.), est une participation du Club au Prix du repas de fin de Lotos offert à ces derniers.

La Secrétaire a ensuite présenté le Rapport d'Activité pour l'année 2014. Elle a énuméré toutes les activités du Club durant l'année écoulée et précisé que l'ensemble des membres avait été satisfait des diverses manifestations auxquelles ils ont participé, notamment l'apéritif déjeunatoire du 5 Janvier. Pour cette manifestation, le bureau voulait innover et sortir de la classique galette des rois en proposant, pour la modique somme de 5€, un buffet composé de feuilletés, briochettes, verrines diverses, chiffonnade de jambon et saucisson, rôti froid de bœuf et de porc accompagné de chips et poêlé forestière chaude. Bien sur, la Galette des Rois était le dessert incontournable de ce copieux et délicieux buffet. Cette formule apporte plus de chaleur et de convivialité entre les membres présents.

Le voyage en Pays Catalan a enchanté l'ensemble des 40 participants.

La secrétaire a terminé en précisant le nombre de participants à chaque type de manifestation organisé par le Club pour 2014 :

261 participants aux 4 voyages.

445 participants aux 3 repas trimestriels.

1200 participants aux 8 lotos.

Une quinzaine de membres ont participé tous les mercredis aux jeux de Société.

Toutes ces activités représentent un très gros travail de Secrétariat, de Gestion et de Trésorerie

pour les membres du bureau.

Le Rapport Financier présenté par le Trésorier est satisfaisant malgré une conjoncture difficile. Les adhésions, les recettes des lotos et une petite subvention de la Mairie sont les seules ressources du Club. Le montant des adhésions, le prix des cartons et des tickets de bourriches des lotos ne changent pas d'une année sur l'autre. Il n'en est pas de même pour les denrées qui composent les lots des lotos ainsi que pour les prestations des voyages et des repas anniversaires. La modique somme de 5€ demandée aux membres présents pour l'apéritif-déjeunatoire (Galette des Rois) du mois de Janvier 2014 n'a pas couvert, loin s'en faut, tous les frais de cette manifestation. A l'avenir, cette expérience ne pourra pas se reproduire, et pour 2015, la participation demandée devra être revue et mieux adaptée. Le budget des différents voyages est équilibré et le bilan général pour 2014 est maîtrisé.

Malgré un programme chargé, les activités pour la nouvelle année 2015 ont bien débuté avec la réédition, le 4 Janvier, de « l'apéritif-déjeunatoire » à l'occasion de la Galette des Rois. La participation de 12€ n'a pas perturbé l'ambiance conviviale et, cette année encore, les membres présents ont très apprécié cette formule. Une courte pause pour souffler un peu, avant la reprise des 8 lotos hebdomadaires au mois de Mars.

Président : Pierre GOURGUES, 06 72 59 64 78.



L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

LES MÉDIÉVALES REVIENNENT EN 2015

L'équipe des Médiévales vous donne rendez vous le samedi 22 août pour une nouvelle formule, concoctée avec notre ami Chris, artiste de cirque et habitué des manifestations de rue.

La nouvelle formule, c'est une ambiance kermesse plus que simple spectacle : des troupes d'artistes oui, mais aussi des personnages bizarres, des artisans au travail, des jeux de force ou d'astuce, et pas seulement pour les enfants ! C'est aussi un resserrement sur le Mercadiou, la rue Carnot et le château de Tardes ; en utilisant les façades et les possibilités du patrimoine. Et c'est enfin une date unique : pour ménager les forces des bénévoles, assurer tous ensemble le rangement le dimanche et limiter l'engagement financier. Nous refaisons bien entendu le choix de la gratuité : les Médiévales doivent rester ouvertes à tous, sans obligation de dépense. La crise est bien là et nous devons garder le cap d'une vraie fête familiale.

Les festivités débuteront à l'apéritif de midi et se dérouleront en continu jusqu'au soir. Nous servirons moins de repas à table mais plus d'assiettes variées. La soirée se finira par un bal traditionnel et un concert. Les commissions sont au travail depuis novembre et recrutent bien entendu. Chacun peut dès à présent se signaler aux responsables. Le travail ne va pas manquer ! Et pour les nouveaux habitants, c'est une excellente occasion de faire connaissance.

Nous vous attendons !

Responsables de commissions :

Repas : Marie Louise Feron

Animation : Jean Marie Billa

Buvette : Patrick Del Campo

Technique : Patricio Vasquez

Finances : Alice Monier

LANGU'ON



L'association prépare sa Tea Party !

Dimanche 22 mars à partir de 15h à la salle des fêtes.

Ouverte à tous, entrée gratuite, thé offert.

Sur place, dégustation de délicieuses pâtisseries anglaises et américaines, sachets à composer et emporter également.

Animation musicale et grande tombola avec des billets d'avion pour Londres à gagner. Ne manquez pas ce grand rendez-vous !



Pour plus de renseignements : 05 56 76 32 37
Langu-on@wanadoo.fr

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL DU 16 OCTOBRE 2014

Le Conseil municipal s'est réuni à 21 h en présence de 16 élus : M. PATANCHON, Maire, M. COSSON, Mme LASSARADE, M. DUTREUILH, Mme BUIN-BOURJALLIAT, M. FALISSARD, adjoints, Mme PEMPTROIT, M. BOULINEAU, M. ALIS, Mmes CHIRIAEFF-DAVOINE, LAVALETTE, VASQUEZ, TACH, M. GUINDEUIL, Mme LAMPRE, M. BRUTE DE REMUR. ABSENTS EXCUSES : M. BAUDET, Mme LATESTERE, M. ROUCHES. La séance est ouverte à 21h00. Secrétaire de séance : F. Lassarade. Le compte rendu du Conseil municipal du 11 Septembre est adopté à l'unanimité.

Conventions pour fourniture d'eau potable

A la suite des négociations avec les communes voisines partenaires.

1- Verdelsais

Le Maire informe le Conseil municipal que la commune a sollicité le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Verdelsais pour la fourniture d'eau potable en vue d'un mélange pour diminuer la concentration en fluor. Il présente au Conseil les termes de la convention de fourniture d'eau pour une durée de 10 ans qui sera reconduite tacitement par période de 5 ans sauf dénonciation par l'une des parties 1 an au moins avant l'échéance de la période en cours, ainsi que les modalités de vente d'eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide la proposition d'achat d'eau et donne pouvoir au Maire pour signer la convention et les avenants s'y réfèrent.

2- Caudrot

Le Maire informe le Conseil municipal que la commune a sollicité le syndicat intercommunal

d'adduction d'eau potable de Caudrot pour la fourniture d'eau potable en vue d'un mélange pour diminuer la concentration en fluor. Il présente au Conseil les termes de la convention de fourniture d'eau pour une durée de 10 ans qui sera reconduite tacitement par période de 5 ans sauf dénonciation par l'une des parties 1 an au moins avant l'échéance de la période en cours, ainsi que les modalités de vente d'eau. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide la proposition d'achat d'eau et donne pouvoir au Maire afin de signer la convention et les avenants s'y référant.

Décision modificative service de l'eau

Le Maire informe le Conseil municipal que la commune a reçu l'arrêté de subvention d'un montant de 100 000 € pour les travaux concernant la création d'une interconnexion avec le syndicat de Verdelsais.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité donne pouvoir au Maire pour inscrire cette recette au budget du service de l'eau et procéder aux modifications budgétaires.

Dépenses d'investissement

article 21531	+ 50 000,00 €
---------------	---------------

Recettes d'investissement

article 1313	+ 100 000,00 €
article 1641	- 50 000,00 €

Travaux interconnexion eau potable

Le Maire expose au Conseil municipal que dans le cadre des travaux AEP, il est nécessaire de lancer la procédure de passation des marchés concernant les travaux d'interconnexion avec le syndicat d'adduction d'eau potable de Verdelsais.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- valide la procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics,

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

- autorise le Maire à signer le marché public de travaux avec l'entreprise la mieux disante sous réserve que son offre soit compatible avec l'ouverture de crédits prévus au budget du service de l'eau pour cette réalisation,
- autorise le Maire à signer les documents afférents à l'exécution de ces travaux y compris les avenants.

Conventions de partenariat avec le CVLV

- Renouvellement de la convention pour le temps périscolaire.
 - NAP : une nouvelle convention de moyens, missions, définition et recrutement de personnel ainsi que la répartition des charges, établie pour assurer les nouveaux rythmes scolaires.
- Adoptées à l'unanimité.

Convention de maîtrise d'œuvre de détection incendie (SSI) pour la salle des fêtes

Le Maire informe que la première étape définissant les besoins ayant été validée par le bureau d'études retenu préalablement, il propose de prolonger sa mission pour établir le dossier de consultation des entreprises pour un montant de 1300 € HT. Adoptée à l'unanimité.

DIA

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter les ventes Dupuy-Senders, rue Carnot, Galles, cours Gambetta, Darbo, rue d'Aulède, Labrousse, cours Gambetta.

Décisions diverses

SDEEG :

La Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) constitue une

ressource financière stable et dynamique pour les communes de la Concession électrique du SDEEG. Elle participe activement à la modernisation et sécurisation du réseau de distribution publique d'électricité.

En vertu des délibérations de son Comité Syndical en date du 16 décembre 2010 et 27 juin 2011, le SDEEG reverse une fraction du produit de la taxe au bénéfice de notre commune à hauteur de 80,50 % de son montant et en conserve 19,50 %.

Aussi, afin de nous permettre de conserver le bénéfice de la TCCFE, il est proposé d'approuver les modalités de reversement suivantes à compter du 1^{er} janvier 2015 :

- 80,50 % du produit de la TCCFE reversé par le SDEEG à notre commune
 - 19,50 % du produit de la TCCFE conservé par le SDEEG pour la réalisation de travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité.
- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte les modalités de reversement de la TCCFE évoquées ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2015.

Révision du véhicule électrique

Un devis de réparation et de changement des batteries a été établi pour un montant de 2000 € HT. Unanimité.

Société Ouest Effarouchement

Un devis a été établi pour la capture de pigeons, installation d'une cage avec 2 appelants, abreuvoir et nourriture, 2 contrôles par mois, pour un montant de 350 euros HT pour 3 mois. Unanimité.

Devis écoles et restaurant scolaire

Après études préalables, le Conseil municipal valide à l'unanimité :

- le devis de l'entreprise de peinture Dubois

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

visant à la réhabilitation du bureau du RASED pour la somme de 1719 € HT,
- le devis de l'entreprise Gerbeau visant à la réhabilitation du couloir du rez de chaussée d'une partie de l'école primaire pour un montant de 2719 € HT,
- les devis de la société Unifroid à savoir un batteur-mélangeur pour la somme de 2800 € HT, un coupe légumes pour la somme de 1862 € HT, un four mixte à injection directe pour la somme de 7820 € HT (ces investissements imprévus sont consécutifs aux cambriolages dont a été victime le restaurant scolaire, ils seront en grande partie couverts par l'assurance de la commune),
- le devis de la société GF3M pour le remplacement de trois stores pour la somme de 713,67 HT.

Admission en non-valeur

Le Maire informe le Conseil municipal des deux courriers transmis par la trésorerie concernant l'effacement de la dette cantine émise par le juge d'instance, en matière de surendettement pour le ressort de compétence du Tribunal d'Instance de Bordeaux pour Mr GABARRE Joseph, d'un montant de 156,60 € et pour Mr GILLOUX Stéphane, d'un montant de 932.26 €
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide l'effacement de ces deux dettes qui seront inscrites au compte 6542 du budget de la commune.

Décisions modificatives du budget portant sur les devis précédents

Le Maire informe le Conseil municipal que des modifications budgétaires doivent être effectuées pour permettre le règlement de factures en investissement et fonctionnement. Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise monsieur le maire à procéder à ces modifications.

Dépenses de fonctionnement

article 60624	- 567,00 €
article 022	- 6 994,34 €
article 6811	+ 567,00 €
article 6542	+ 1 088,86 €
article 688	+ 1 205,48 €
article 6531	+ 4 700,00 €

Dépenses d'investissement

article 2031-290	- 113 400,00 €
article 20422	+ 567,00 €
article 21312-220	+ 5 535,20 €
article 2138-290	+ 113 400,00 €
article 2158-250	+ 2 250,00 €
article 2182-250	+ 3 815,70 €
article 2183-250	+ 780,12 €
article 2188-250	+ 19 038,39 €
article 16876	+ 2,00 €
article 2116	+ 2 500,00 €

Recettes d'investissement

article 280422	+ 567,00 €
article 1641	+ 33 921,41 €

Amortissements subventions d'équipement aux personnes de droit privé

Le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il faut délibérer sur la durée des amortissements des subventions d'équipement aux personnes de droit privé
Immobilisations incorporelles
20422 bâtiments et installation durée 5 ans
Adoptés à l'unanimité.

Informations diverses

Magali Lavalette évoque une réunion avec le CVLV concernant les TAP : la création de 2 groupes supplémentaires pour adapter le taux d'encadrement à la fréquentation de ces activités (90% des enfants) a été décidée.

COMPTE-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Danielle Pemptroit rappelle les missions du SIPHEM : amélioration de l'habitat, gestion des logements « jeunes », assistance à la rénovation des bâtiments, en particulier ce qui concerne les énergies renouvelables (filiale bois-énergie, diagnostics thermiques etc...). Elle informe par ailleurs que le CCAS organise un après-midi pour les enfants jusqu'à 11 ans lors de la fête d'Halloween, avec un goûter à la salle des fêtes.

Delphine Tach signale que lors du rapport annuel du SICTOM, il a été précisé que des moyens pourront être dégagés pour la mise en place d'une déchetterie sur la rive droite.

Alain Falissard précise que pour la restauration du rempart Rendesse, le choix de l'entreprise Dufort a été retenu par rapport aux 2 autres entreprises moins-disantes en raison d'une prestation beaucoup plus adaptée (réfection d'un moellonnage en base de rempart, déjointement soigneux, restauration de la tour voisine) pour un montant de 72 403 €.

Valérie Chirief-Davoine rappelle la réunion débat sur l'adolescence qui est prévue en présence de David Lusseau, un éducateur spécialisé, à la médiathèque (relais postal) le vendredi 7 novembre à 20h30.

Le Maire va inviter les présidents des associations de la commune le 17 décembre à 20h 30, en mairie, pour évoquer les modalités du partenariat avec la collectivité.

Le Maire rappelle que le repas annuel des anciens aura lieu le 14 décembre. Ce repas sera préparé et servi comme d'habitude par les élus.

Questions diverses

Sylvana Lampre demande si la cantine sera équipée d'une alarme, le Maire confirme qu'une entreprise a été contactée, une étude est en cours.

Michel Guindeuil distribue au Conseil municipal un courrier, que lui ont remis des

riverains, évoquant les nuisances répétées occasionnées par des locataires, rue de l'église. Le Maire ayant constaté le caractère anonyme du document ne souhaite pas qu'il en soit fait lecture publique. Par contre il est favorable, si nécessaire, à l'organisation d'une réunion en mairie avec les personnes concernées. Il informe être déjà allé rencontrer les locataires incriminés pour évoquer ces problèmes de voisinage et une démarche auprès des services sociaux va être entreprise.

CONSEIL DU 11 DECEMBRE 2014

Le Conseil municipal s'est réuni à 21 h en présence de 17 élus : M. PATANCHON, Maire, Mme LASSARADE, M. DUTREUILH, Mme BUIN-BOURJALLIAT, M. FALISSARD, adjoints. Mme PEMPTROIT, M.M. BAUDET, BOULINEAU, Mme LATESTERE, M.M. ALIS, ROUCHES, Mmes LAVALETTE, VASQUEZ, TACH, M. GUINDEUIL, Mme LAMPRE, M. BRUTE DE REMUR. ABSENTS EXCUSES : M. COSSON, adjoint (procuration donnée à Ph PATANCHON), Mme CHIRIAEFF-DAVOINE Absents excusés : V. Cosson (procuration donnée à Ph. PATANCHON), V. Chiriaeff-Davoine La séance est ouverte à 21h00. Secrétaire de séance : J.M. Rouches.

Le compte rendu du Conseil municipal du 16 Octobre 2014 est adopté à l'unanimité.

Mission de maîtrise d'œuvre architecte pour travaux groupe scolaire

Alain Falissard présente au Conseil municipal la proposition de mission de maîtrise d'œuvre nécessaire pour la réalisation des travaux d'amélioration thermique des bâtiments scolaires (changement des menuiseries extérieures des écoles maternelle et primaire). Cette mission de maîtrise d'œuvre proposée par M. PRADAL Christian architecte

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

comportant les missions suivantes : Etudes d'esquisses, Avant-Projet Sommaire, Avant-Projet Détaillé, Etudes de projet – DCE, Assistance à la passation, Visa des Etudes d'exécution, Direction de l'Exécution des Travaux, Assistance aux Opérations de Réception, s'élève à 14 300,00 € (taux de rémunération de 6,5 %). Sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre de prix de Christian PRADAL d'un montant de 14 300,00€ HT et d'autoriser le Maire à signer la proposition correspondante et les avenants s'y référant.

Demande de subvention travaux groupe scolaire

Le Maire informe le Conseil municipal qu'au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), exercice 2015 et en particulier des grosses réparations sur les bâtiments scolaires publics du 1^{er} degré, une subvention peut être demandée pour les travaux de remplacement des menuiseries extérieures (baies vitrées et volets roulants) concernant l'école maternelle et l'école primaire. Le montant estimatif de ces travaux qui consistent essentiellement à la mise en œuvre de menuiseries alu isolantes s'élève à 219 700,00€ HT pour les 2 écoles. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de déposer une demande de subvention au titre de la dotation d'Equipement des Territoire ruraux (DETR) et de l'opération 7.1 - grosses réparations sur les bâtiments scolaires publics du 1^{er} degré pour un montant de travaux HT de 219 700,00 € (soit 263 640,00 € TTC) au taux de 35 %
- d'adopter le plan de financement suivant :
 - subvention DETR (35 %) : 76 895,00 €
 - autofinancement : 43 940,00 €
 - emprunt : 142 805,00 €
- de mandater le Maire pour effectuer toutes les démarches correspondantes.

Devis géomètre pour modification parcellaire rue Burdeau

Alain Falissard présente au Conseil municipal le devis du cabinet géomètre Escande pour un montant de 1 125,00€ HT concernant l'établissement des documents nécessaires à la modification cadastrale liée à la mise à disposition à titre gracieux par la société ORION et par la SCI la Verrerie d'une partie des parcelles ci-après cadastrées section A n° 1058, 1059 et section B n° 146, 407, 539, en vue de l'aménagement de la rue Burdeau et de sa liaison en tourne à droite depuis la RD1113.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'autoriser le Maire à signer le devis du cabinet géomètre d'un montant de 1 125,00€ HT et à signer tous les documents nécessaires à cette modification cadastrale.

Délégation donnée au maire pour signature des conventions concernant l'occupation du domaine public ou privé de la commune pour travaux de renforcement du réseau haute tension par EDF

Alain Falissard expose au Conseil municipal qu'ERDF effectue des travaux de renforcement du réseau Haute Tension sur la commune de Saint Macaire. Ces travaux se situent en domaine public ou privé de la commune et nécessitent l'élaboration de conventions d'occupation du domaine public ou privé de la commune. Pour éviter des retards de traitement de ces conventions, il est proposé au Conseil municipal de donner délégation au Maire pour signer ces différentes conventions. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité donne délégation au Maire pour signer les différentes conventions .

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité donne délégation au Maire pour signer les différentes conventions d'occupation du domaine public ou privé de la commune à ERDF concernant les travaux de renforcement du réseau électrique Haute Tension et le passage de nouvelles lignes.

Admissions en non valeur

Sur proposition de Madame le Trésorier par courrier explicatif du 21 novembre concernant un état d'admissions en non-valeurs pour un montant de 160 euros correspondant à des impayés sur le restaurant scolaire et l'accueil périscolaire, le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes correspondant pour :

- l'exercice 2012 à un montant de 2,80 €
- l'exercice 2013 à un montant de 157,20 €

DIA

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter les ventes : Thornary, cours Gambetta ; Bodin, (veuve Louis), rue Carreyrotte et rue Amiral Courbet ; Albizu, allées de Savignac ; Morvan, allées des Tilleuls et rue Yquem.

Création et suppression de poste (Adjoint technique et adjoint administratif)

Le Maire propose au Conseil municipal de créer deux postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet et un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet, de supprimer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet et un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet. En effet, afin de permettre l'évolution de carrière des agents communaux dans le cadre des avancements de grades, il convient de modifier la situation actuelle pour un agent technique et un agent administratif. Le

deuxième poste d'adjoint technique est créé pour recruter un agent sur le poste de cuisinier. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer deux postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet et poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 31 décembre 2014, de rémunérer ces emplois sur la base du traitement correspondant à l'échelle d'adjoint technique de 1^{ère} classe et adjoint administratif de 1^{ère} classe, et de supprimer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe et un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.

Devis électricité médiathèque

Le Maire présente au Conseil municipal le devis d'installation d'un chauffage électrique au 2^{ème} étage de l'ancien musée postal ainsi que la mise en place d'horloges dans les 3 salles existantes. Le devis de l'entreprise Laporte est d'un montant de 3 253,00 € HT. Unanimité du Conseil municipal.

Délibération remboursement des sinistres

Suite à deux vols avec effractions survenus au restaurant scolaire, notre société d'assurance nous propose les remboursements suivants :

- Sinistre survenu le 24 Avril dernier à savoir «vol par effraction au restaurant scolaire ». La société d'Assurances SMACL après expertise accorde à la commune un remboursement de 3 619 € en date du 24 Novembre 2014. Celui-ci sera imputé au Budget Commune.
- Sinistre survenu le 5 Septembre dernier à savoir «Vol par effraction au restaurant scolaire». Notre assurance nous propose une indemnisation après expertise à hauteur de 18 625,61 € aux conditions suivantes : 12 402,71 € en règlement immédiat, 6 222,90 € en règlement différé après travaux et sur justificatifs.

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter le remboursement par chèque de la société d'Assurances SMACL d'un montant de 3 619 € pour le premier sinistre,
- d'accepter le remboursement par chèque de 12 402,71 € ainsi que d'un règlement différé de 6 222,90 € avec justificatifs
- d'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

CNP assurances 2015

Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune a demandé une proposition d'assurance à C.N.P. Assurances, pour la couverture des risques incapacités du personnel. La prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais de gestion, laquelle a été confiée par voie de convention au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, sans surcoût pour la collectivité. Le texte de cette proposition est soumis aux conseillers auquel il est demandé de souscrire et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces correspondantes. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés, décide de souscrire au contrat assurance du personnel proposé par C.N.P. Assurances pour une durée d'une année et d'autoriser le Maire à signer toutes pièces relatives à ce contrat.

Exonération taxe sur les spectacles

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'exonérer de la taxe sur les spectacles la manifestation organisée par l'association le Moto Start Club Macarien pour l'année 2015.

Décision modificative du budget

Le Maire informe le Conseil municipal que des modifications budgétaires doivent être effectuées pour permettre le règlement de factures en investissement et

fonctionnement. Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à procéder à ces modifications.

Dépenses de fonctionnement

article 022	-	160,00 €
-------------	---	----------

article 6541	+	160,00 €
--------------	---	----------

Dépenses d'investissement

article 21312-220	+	2 620,80 €
-------------------	---	------------

article 21312-223	+	17 160,00 €
-------------------	---	-------------

article 2135-220	+	3 903,60 €
------------------	---	------------

article 2135-231	+	5 940,00 €
------------------	---	------------

Recettes d'investissement

article 1641	+	29 624,40 €
--------------	---	-------------

Décisions diverses

Mission de maîtrise d'œuvre confortement des carrières souterraines

Alain Falissard présente au Conseil municipal la proposition technique et financière de mission d'études préalables concernant l'actualisation du diagnostic géotechnique et des solutions de confortement ou de surveillance des carrières souterraines lieu-dit les Grottes à mener à court terme pour assurer la sécurité du site. La mission d'études préalables proposée par ANTEA Group s'élève à 4 950,00€ HT et comprend :

- l'inspection géotechnique avec le relevé systématique de la fissuration géologique et mécanique et des désordres au toit et sur les piliers (karst, clapes, etc.), tout particulièrement au droit de la zone où des désordres ont été observés lors de la visite. La synthèse des résultats avec report des observations sur plan, et actualisation du plan de fissuration indiquant l'évolution des désordres (fissuration) depuis 2008,
- L'établissement des préconisations de travaux ou de surveillance, avec chiffrage (travaux et/ou surveillance) à mener à court terme ;
- La hiérarchisation des travaux et proposition de phasage,

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

–La remise d'un rapport de synthèse, avec le report de la fissuration ainsi qu'une analyse de l'état de stabilité de la carrière.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

–de retenir l'offre d'Antéa Group pour un montant de 4 950,00€ HT,

–d'autoriser le Maire à signer la proposition correspondante et les avenants éventuels s'y référant.

Mission d'études préalables carrières souterraines lieu-dit les grottes – demande de subvention Conseil Général Bureau des carrières

Alain Falissard informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention peut être déposée auprès du Conseil Général de la Gironde, service des carrières, pour une mission d'études préalables concernant l'actualisation du diagnostic géotechnique et des solutions de confortement ou de surveillance des carrières souterraines lieu-dit les grottes à mener à court terme pour assurer la sécurité du site. La mission d'études préalables proposée par ANTEA Group s'élève à 4 950,00€ HT. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de déposer une demande de subvention de 50 % pour le financement de cette mission d'un montant de 4 950,00 € HT (soit 5 940,00 € TTC)
- d'adopter le plan de financement suivant :
 - subvention au titre du Conseil Général (50 %) : 2 475,00 €
 - autofinancement : 990,00 €
 - emprunt : 2 475,00 €
- de mandater le Maire pour effectuer toutes les démarches correspondantes.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2013

Le Maire rappelle au Conseil municipal que le

Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le Conseil municipal :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.

DECIDE de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

Présentation du rapport du délégataire du syndicat intercommunal d'assainissement de Saint Macaire – Saint Maixant – Verdélais – Le Pian sur Garonne

Le Maire rappelle au Conseil municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L 1413-3, l'examen d'un rapport annuel du délégataire du service assainissement transmis par le syndicat intercommunal d'assainissement pour approbation par chaque commune adhérente au syndicat. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte rendu annuel d'assainissement 2013.

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Présentation du rapport annuel du délégataire

Le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L 1413-3, l'examen d'un rapport annuel du délégataire du service de l'eau potable. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Après présentation de ce rapport, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve le rapport annuel du service de l'eau 2013.

Informations diverses

Le Maire informe le Conseil municipal des procédures intentées par la commune après la découverte des malversations de notre cuisinier en charge du restaurant scolaire. Ly Idrissa détournait à son profit, depuis de nombreux mois, des commandes effectuées dans le cadre de son travail. La procédure disciplinaire engagée a conduit à son exclusion de la fonction publique territoriale, la procédure judiciaire est en cours pour obtenir sa condamnation et le versement de dommages et intérêts. Il annonce d'autre part, qu'à compter du début février, un nouveau cuisinier prendra en charge le restaurant scolaire. Il s'agit d'Arnaud Bouey, en poste depuis de longues années à la maison de retraite.

Delphine Tach précise l'absence d'augmentation pour 2015 des tarifs de ramassage des ordures ménagères, décision prise par le SICTOM en charge de cette compétence. En ce qui concerne l'incendie récent des bornes de tri, elle souligne que le remplacement a été rapide et que la

gendarmerie se mobilise pour retrouver les auteurs de ces dégradations à répétition. Jean Loup Dutreuilh, impliqué dans la commission sport de la CDC, évoque à l'heure du bilan, le succès des animations estivales sur notre commune proposées dans le cadre de CAP 33. Il informe que la commission va travailler à l'élargissement de sa compétence, en proposant aux communes de transférer à la CDC la gestion des équipements sportifs de notre territoire (terrain de foot et de tennis).

Florence Lassarade rappelle que dans le cadre de la CDC, la commission tourisme prépare la mise en place d'un circuit d'interprétation du patrimoine composé de 15 panneaux sur plaques de verre.

Joel Baudet souligne que les textes sont prêts et qu'il reste maintenant à choisir les emplacements exacts sur lesquels elles seront fixées.

Questions diverses

Sylvana Favaretto/ Lampre demande l'enlèvement d'un panneau d'affichage cours Gambetta, ce dernier limitant la visibilité au sortir de son domicile. Le Maire en profite pour demander aux élus en charge des services techniques de récupérer l'ensemble des panneaux d'affichage positionnés à différents endroits de la commune.

Michel Guindeuil demande l'inscription au compte rendu du Conseil municipal du changement d'une Conseillère communautaire. Le Maire précise effectivement le remplacement à cette fonction, après sa démission, d'Isabelle Buin-Bourjalliat par Danielle Pemptroit.

SAINT-MACAIRE EN IMAGES...

Cette rubrique vous est ouverte, envoyez-nous vos photos... Merci de votre participation !

